



# RÈGLEMENT DU CLUB DES CLUBS SHORT HANDED CHAMPIONSHIP -2017

Version du document : 1.0

## Gestion du document

| Date       | Version | Commentaire          |
|------------|---------|----------------------|
| 04-01-2017 | 1.0     | Création du document |
|            |         |                      |
|            |         |                      |

## TABLE DES MATIÈRES

|   |   |
|---|---|
| Préambule .....   | 3 |
| Article 1 : Inscription à la compétition .....                                | 3 |
| Article 2 : La compétition .....  | 3 |
| Article 2.1 : La phase qualificative.....                                     | 3 |
| Article 2.2 : La finale live du Club des Clubs Short Handed Championship..... | 4 |
| Article 3 : La dotation .....   | 4 |
| Article 4 : La finale Live.....   | 4 |
| Article 5 : Cas exceptionnels et conditions d'annulation .....                | 4 |



## PRÉAMBULE

La participation au Club des Clubs Short Handed Championship (CdC SHC) vaut acceptation pleine et entière du présent règlement, des règles en vigueur sur le site de poker en ligne partenaire PMU.fr et, pour la finale, des règles du casino de Gujan-Mestras. Le CdC SHC est une compétition individuelle dont les qualifications se jouent uniquement en ligne et donnent accès à une finale « live ».

## ARTICLE 1 : INSCRIPTION À LA COMPÉTITION

La compétition est ouverte à tout joueur majeur, qu'il soit licencié au Club des Clubs de Poker ou non. Pour valider leur inscription et prétendre à un lot mis en jeu, les joueurs doivent disposer d'un compte sur le site partenaire PMU.fr entièrement validé (envoi des pièces justificatives imposées par la loi que sont la copie de la pièce d'identité et le RIB, et entrée du code confidentiel reçu à son domicile par le joueur sur l'interface de jeu de PMU.fr).

## ARTICLE 2 : LA COMPÉTITION

### ARTICLE 2.1 : LA PHASE QUALIFICATIVE

La phase qualificative se déroulera sur un seul championnat de 6 manches (ou tournois) les :

- Manche 1 : mercredi 11 janvier CNIC\_SH\_1
- Manche 2 : mercredi 18 janvier CNIC\_SH\_2
- Manche 3 : mercredi 25 janvier CNIC\_SH\_3
- Manche 4 : mercredi 1er février CNIC\_SH\_4
- Manche 5 : mercredi 8 février CNIC\_SH\_5
- Manche 6 : mercredi 15 février CNIC\_SH\_6

Chaque tournoi commencera à **20h30**. Il y aura 1 heure d'enregistrement tardif.

Chaque manche aura un droit d'entrée de 5€ par joueur. Les droits d'entrée seront conservés et intégralement reversés par PMU.fr pour constituer la dotation de la finale. La structure sera de 3000 jetons et rounds de 10 minutes. PMU.fr n'effectue aucun prélèvement sur ces tournois.

Le règlement de chaque tournoi de cette compétition est celui de PMU.fr. Il est disponible sur le site de l'opérateur. Chaque participant s'engage à le respecter et tout manquement (collusion avérée, insultes dans le chat...) entraînera automatiquement l'exclusion du ou des joueurs concernés et la perte d'un quelconque gain.

Les classements seront consultables sur le site du CdC au plus tard cinq jours suivant un tournoi. Le nombre de points obtenus par chaque joueur en fonction de son résultat sera calculé selon la formule suivante :

Formule calcul de points

$$\left(100 + \frac{n}{10}\right) \times \sqrt[4]{10 \cdot \left(\frac{n}{p e^{\frac{10}{n}}}\right) - \left(\frac{50p}{n}\right) - \left(\frac{n}{4}\right)}$$

n : nombre de joueurs  
p : place obtenue par le joueur

**Le Classement général sera constitué par les 5 meilleures performances (sur les 6 tournois) pour chaque joueur.**

## ARTICLE 2.2 : LA FINALE LIVE DU CLUB DES CLUBS SHORT HANDED CHAMPIONSHIP

Les 24 premiers du classement général gagneront directement leur place pour la Finale Live du CdC SHC. La place gagnée est personnelle et nominative, incessible et intransmissible sous quelque forme que ce soit. Tout joueur absent lors de la finale verra son stack tourner comme s'il était en « sit out ».

## ARTICLE 3 : LA DOTATION

La dotation de la finale sera constituée des droits d'entrée payés par chaque joueur sur chaque tournoi des qualifications. PMU.fr sera chargé de les conserver et de les remettre en jeu lors de la finale. La dotation minimale garantie par le Club des Clubs est de 3000€. Elle sera reversée proportionnellement : 38% au premier, 28% au second, 18% au 3ème, 8% aux 4ème et 5ème assurant un minimum de 1140€ au vainqueur.

Rappel : ne peuvent prétendre à un lot que les joueurs ayant dûment et entièrement validé leur compte PMU.fr (envoi des pièces justificatives imposées par la loi que sont la copie de la pièce d'identité et le RIB, et entrée du code confidentiel reçu à son domicile par le joueur sur l'interface de jeu de PMU.fr).

## ARTICLE 4 : LA FINALE LIVE

La finale Live se déroulera dans la soirée du dimanche 7 Mai 2017 lors du week-end de la finale C.N.I.C. au casino de Gujan Mestras. Elle réunira les 24 qualifiés online sur des tables de 6 joueurs maximum. La table finale se jouera à 7 joueurs.

Le droit d'entrée sera de 110€ (100+10€) prix en charge par la dotation minimum garantie et payé directement par PMU.fr.

## ARTICLE 5 : CAS EXCEPTIONNELS ET CONDITIONS D'ANNULATION

Tout cas non prévu dans les articles précédents sera étudié par la commission Compétition et validé par les instances du CdC et de PMU.fr sans qu'aucune justification ne soit nécessaire ni aucun recours possible.

Toute réclamation devra être adressée par mail à [cdcshc@leclubdesclubs.org](mailto:cdcshc@leclubdesclubs.org).